

# Des milliers et des milliers de retraité.es dans les rues de Madrid le 15 octobre 2022 !

**Cette marche nationale à l'appel de la COESPE(1) a été un plein succès. Ils étaient 25000 selon la police mais il n'est pas exagéré d'affirmer qu'ils étaient plus de 40 000.**



Le régime public des retraites a été conquis à la suite des grandes grèves des mineurs des Asturies de 1962-63 en 1967 en pleine dictature franquiste.

Mais depuis la période franquiste, l'Etat espagnol a détourné de 1967 à 2018 des fonds de ce régime pour des dépenses qu'il aurait dû payer avec les impôts. Selon la Cour des Comptes espagnole, 1030 000€ ont ainsi été indûment prélevés entre 1989 et 2013.

Aussi, la COESPE qui rassemble sur tout le territoire des collectifs locaux de retraité.es combat pour un audit public des comptes de la Sécurité Sociale.

Cette revendication a obtenu un premier succès avec la loi 21/2021 du 28 décembre 2021 qui oblige la tenue d'un tel audit. Malheureusement cette obligation légale n'a toujours pas été respectée.

Or, il est très important de savoir combien d'argent a été prélevé par tous les

gouvernements successifs depuis 1967 afin de contredire ceux qui ne cessent de proclamer que le régime de retraite public ne serait pas viable. C'est un régime de répartition intergénérationnelle que défendent les retraité.es espagnols.

En Espagne, l'âge légal de départ à la retraite est fixé à 65 ans. Si le report de l'âge légal à 67 ans a été prévu pour 2027, le gouvernement a indiqué que ce changement pourrait intervenir plus tôt. Pour percevoir une retraite à taux plein, les salariés de l'industrie, du commerce et des services doivent cotiser pendant 35 ans.

Une loi de 2013 avait fixé les revalorisations des pensions selon la situation financière du régime. Depuis 2021, la loi oblige une revalorisation calculée sur l'IPC (indice des prix à la consommation).

C'est sous la pression constante des retraité.es avec de nombreuses

manifestations locales, régionales et nationales comme celle du 15 octobre que le gouvernement a pris la décision de revaloriser les pensions de 8,5 % pour un IPC à 9 %.

Les retraité.es ont aussi manifesté contre le projet annoncé par la ministre de la Sécurité Sociale d'augmenter la période de la base réglementaire de 25 à 35 ans pour le calcul des pensions ce qui les réduirait de 8 % en moyenne.

De nombreux slogans ont été lancés dans la manifestation pour l'augmentation des salaires, en prenant en compte l'IPC, car les pensions sont alimentées par les salaires différés des travailleurs et des travailleuses.

Notre 4e Conférence de l'UFR a apporté son soutien à ces mobilisations de retraité.es espagnols. De très nombreuses organisations syndicales et de retraité.es dans toute l'Europe ont aussi apporté leur soutien à cette marche nationale du 15 octobre.

(1) Coordinadora Estatal por la Defensa del Sistema Público de Pensiones – coordination nationale pour la défense du régime public de retraite.

